



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-17

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLOTURE AU POLE DES SOLIDARITES

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2026 à l'article 21318 « Constructions – autres bâtiments publics » ;

Considérant la proposition de la société S.N.E.E ;

DECIDE

Article 1^{er}: Il est conclu un marché avec la **société S.N.E.E** – 4 Impasse du Bozey – 88500 Saulcy sur Meurthe – pour la fourniture et l'installation d'une clôture au Pôle des Solidarités – rue du Tilleul.

Article 2 : Le prix de l'équipement s'élève à 11 615 euros HT soit 13 938 euros TTC.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

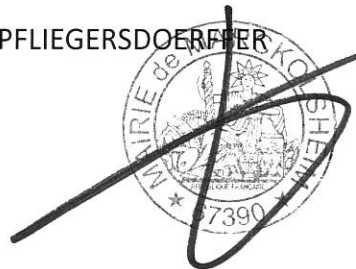
Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
La société SNEE

Fait à Marckolsheim, le 30 mars 2026

Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFER



Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260330-DM2026-17-AU
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026